

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2860

10 décembre 2007

SOMMAIRE

Alberic S.A	Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl
Amperja S.A	
Antiquarium Holding S.A137248	Maiora S.A
Bague S.A	Marline Holding S.A
BIMACO Luxembourg S.A	Matese S.à r.l
Blumen beim Anja S.àr.l137245	Menuiserie Serge Bonenberger S.àr.l 137252
Boelekes Plus S.A	Métal Lux Financière S.A
Brunello Partners Luxembourg S.C.A 137236	Millicom International Cellular S.A 137253
Brunello Partners S.à r.l	N.C. S.à r.l
Café du Stade	Ozlo Investments S. à r.l
Carpini S.à r.l	Phoenix II Mixed N
CL & GP International S.A137244	Pinatubo S.A
Coiffure Robin S.àr.l	Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l 137247
Confection M. BASTIAN s.à r.l137251	Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l137246
C.S.P. Holding S.A	Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l 137247
DCL Group S.A	Pugliatrans and Food S.à r.l
Doranda S.A	Pylar Investments S. à r.l
EAVF Finance S.à r.l	Repco 36 S.A
EAVF S.à r.l	SIG Elastic Lux Holdings S.à r.l137268
EAVF WGS SCS	Simla Trust S.A137250
Edmund Holding S.A	Sunis Holding S.A
Electricité Nico May S.à r.l	Talden Holding S.A
Epping Holding S.A	Tane Holding S.à r.l
Ets. Nimax Stempel S.à r.l	The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l.
Fantasy S.à r.l	137234
Fressinet S.A	Tibonite Investments S.A
Fressinet S.A	Tyr S.A
Genwest S.à r.l	USK & P S.A
Genwest S.à r.l	Vansan S.A
Genwest S.à r.l	Vap International S.A137249
Holdinveer S.A	Vema-Tec G.m.b.H
Immo Zwin S.A	Wentworth S.A
Kalmo Finance Holding S.A	XXLUX s.à r.l
La Famiglia S.à r.l	
LaSalle German Retail Investments S.à r.l.	



The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.897.875,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007136820/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04268. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Brunello Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007136821/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04270. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

XXLUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbrück, 6, rue Jean-Pierre Thill.

R.C.S. Luxembourg B 121.080.

Im Jahre zweitausend sieben, den neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

- 1) Dame Suada Ademovic, geborene Besic, Geschäftsfrau, geboren am 9. Oktober 1968 in Tutin (Serbien), (matr. 1968 10 09 682) wohnhaft in L-9085 Ettelbrück, 6, rue J.P. Thill;
- 2) Herr Sead Ademovic, Geschäftsmann, geboren am 22. September 1967 in Novi Pazar (Jugoslawien), (matr. 1967 09 22 335) wohnhaft in L-9085 Ettelbrück, 6, rue J.P. Thill,

alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung XXLUX s.à r.l. (matr. 2006 24 42 507) mit Sitz in L-9085 Ettelbrück, 6, rue Jean-Pierre Thill, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 121.080,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. Oktober 2006, veröffentlicht im Memorial C - Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 2426 vom 28. Dezember 2006, zuletzt geändert durch eine ausserordentliche Generalversammlung gemäss Urkunde des instrumentieren Notars vom 17. April 2007, veröffentlicht im Memorial C - Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 1379 vom 6.Juli 2007,

welche Komparenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung konstituiert haben und, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst haben:

1ter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ergänzen:



Außerdem ist Gegenstand der Gesellschaft die Ausübung eines Frisörsalons mitsamt dem An- und Verkauf von Kosmetik- und Parfümartikel sowie allen Gegenständen, die mit diesem Beruf zusammen hängen.

2ter Beschlus

Die Generalversammlung beschließt das Mandat von Herrn Sead Ademovic als Geschäftsführer auf den alten Geschäftszweck zu begrenzen. Er bleibt also unterschriftsberechtigt für diesen Geschäftsbereich.

Für den neuen Geschäftsbereich werden ernannt:

Dame Maida Ademovic, Frisöse, geboren am 24. März 1988 in Tutin in Jugoslawien, wohnhaft in L-9085 Ettelbrück, 6, rue J.P.Thill, als administrative Geschäftsführerin und Dame Liliane Thiry, geboren am 3. Februar 1964 in Luxemburg, Frisörmeisterin, wohnhaft zu L-8510 Redingen-Attert, 4, Grand'rue, als technische Geschäftsführerin.

Dieselben sind berechtigt die Gesellschaft mit ihrer gemeinsamen Unterschrift zu verpflichten für den Bereich «Frisörsalon».

Anschliessend ersuchen die Komparenten den instrumentierenden Notar folgende Übertragungen von Gesellschaftsanteilen zu beurkunden, welche ihr volles Einverständnis als Gesellschafter haben:

- a) Dame Suada Besic erklärt andurch abzutreten und zu übertragen, der dies annehmenden Dame Maida Ademovic, vorbenannt, vierundzwanzig (24) Anteile an vorgenannter Gesellschaft, sowie der dies annehmenden Dame Liliane Thiry, vorbenannt, zwei (2) Anteile an vorgenannter Gesellschaft;
- b) Herr Sead Ademovic erklärt andurch abzutreten und zu übertragen, der dies annehmenden Dame Liliane Thiry, vorbenannt, sechsundzwanzig (26) Anteile an vorgenannter Gesellschaft.

Der Preis dieser Übertragungen wurde zwischen den Parteien geregelt, worüber hiermit Quittung.

Diese Abtretungen wurden laut Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches im Namen der Gesellschaft angenommen durch ihre Geschäftsführer, vorgenannte Damen Ademovic und Thiry und Herrn Ademovic.

Zufolge dieser Übertragung sind die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung XXLUX s.à r.l., mit einem Nominalwert von je einhundert fünfundzwanzig Euro (Eur 125,-), aufgeteilt wie folgt:

	Anteile
a) Herr Sead Ademovic besitzt vierundzwanzig	24
b) Dame Suada Besic besitzt vierundzwanzig	24
c) Dame Maida Ademovic besitzt vierundzwanzig	24
d) Dame Liliane Thiry besitzt achtundzwanzig	28
Total: Hundert	100

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Ademovic, S. Ademovic, M. Ademovic, L. Thiry, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 11 octobre 2007, DIE/2007/6181. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente, que suite à la cession de parts qui précède, la répartition des parts sociales est la suivante:

	Parts
- Ademovic Sead	25
- Ademovic née Besic Suada	23
- Thiry Liliane	
- Ademovic Maida	24
Total:	100

Ettelbruck, le 12 novembre 2007.

Signé: P. Probst.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.



P. Probst.

Ettelbrück, den 16. November 2007

Référence de publication: 2007136906/4917/76.

(070159097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Brunello Partners Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.310,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007136822/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04272. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Genwest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.980.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007136823/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03453. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Genwest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.980.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007136824/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03451. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Repco 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.235.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of October.



Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs. Audrey Jarreton, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on October 23, 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

- I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 36 S.A. on 11 May 2007 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 12 July, 2007, n o 1433, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 128235. The articles of association have been amended for the last time on 18 October, 2007 by virtue of a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II The share capital of the Company amounts at EUR 322,880.- (three hundred twenty two thousand eight hundred eighty Euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 322,880.- (three hundred twenty two thousand eight hundred eighty Euros) represented by 24,248 A Shares and 8,040 B Shares.
- III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,225,864.08.- (four million two hundred twenty five thousand eight hundred sixty four euros and eight cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.
- IV. During its meeting dated October 23, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 283,420.- pursuant to the issuance of 21,284 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 7,058 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.
- V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. («RPIT»), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).
- VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH 12 5HD, United Kingdoms (the «B Subscriber»).
- VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 283,420.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary.
- VIII. The amount of EUR 283,420.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.
- IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:
- «5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 606,300.- (six hundred and six thousand three hundred Euros) represented by 60,630 (sixty thousand six hundred and thirty) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 45,532 (forty five thousand five hundred thirty two) class A shares (the «A Shares») and 15,098 (fifteen thousand ninety eight) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»)»;
- «5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 3,517,320.04 (three million five hundred seventeen thousand three hundred twenty Euros and four Cents)».

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately four thousand three hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:



Madame Audrey Jarreton, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 23 octobre 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 36 S.A., le 11 mai 2007 par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire prénommé, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 12 juillet 2007 n ° 1433 et ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 128235. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 18 octobre 2007, et ne sont pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 322.880,- (trois cent vingt deux mille huit cent quatre vingt euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 322.880,- (trois cent vingt deux mille huit cent quatre vingt euros) divisé en 24.248 Actions A et 8.040 Actions B;
- III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.225.864,08 (quatre million deux cent vingt cinq mille huit cent soixante quatre euros et huit cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.
- IV. Lors de sa réunion du 23 octobre 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 283.420,- par l'émission de 21.284 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 7.058 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.
- V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110464 (le «Souscripteur A»).
- VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).
- VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 283.420,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire.
- VIII. Le montant de EUR 283.420,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.
- IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décide de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:
- «5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 606.300,- (six cent six mille trois cent euros), représenté par 60.630 (soixante mille six cent trente) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 45.532 (quarante cinq mille cinq cent trente deux) actions de catégorie A (les «Actions A») et 15.098 (quinze mille quatre vingt dix huit) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions»)»
- «5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 3.517.320,04 (trois millions cinq cent dix sept mille trois cent vingt euros et quatre cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à quatre mille trois cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Jarreton, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2007, Relation GRE/2007/4865. — Reçu 2.834,20 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136933/231/116.

(070159329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Genwest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 99.980.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007136825/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03450. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Phoenix II Mixed N, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007136826/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03496. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Marline Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.645.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137112/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Boelekes Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.094.

Le bilan de la société au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136827/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03761. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Immo Zwin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.062.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136828/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03778. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

C.S.P. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.033.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136829/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03783. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LaSalle German Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.085.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136888/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04060. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Fressinet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 112.316.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRESSINET S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136830/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04290. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Fressinet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 112.316.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRESSINET S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136831/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04283. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Tyr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 106.541.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TYR S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136832/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04277. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Alberic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 113.132.

Le bilan au 22 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136889/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02505. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Bague S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.977.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour BAGUE SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007136833/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01814. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Edmund Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.059.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour EDMUND HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007136834/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01821. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Métal Lux Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 102.151.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137113/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Epping Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour EPPING HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007136835/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01823. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Sunis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.614.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour SUNIS HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007136836/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01824. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Maiora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.677.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137114/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Talden Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.267.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour TALDEN HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007136837/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01825. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CL & GP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.438.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

CL & GP INTERNATIONAL S.A.

L. Vegas-Pieroni / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136838/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04568. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Tibonite Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 73.910.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de Tan 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137116/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Vansan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 73.109.

.s. Luxeiliboi

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136839/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03718. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Amperja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.270.

Le bilan de la société au 20 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136840/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03714. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pinatubo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.453.

Le bilan de la société au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136841/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03703. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Blumen beim Anja S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4909 Bascharage, 2, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 114.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136890/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02507. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.219.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007136843/8323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05277. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

EAVF WGS SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 122.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF WGS SCS

Signature

Référence de publication: 2007136844/7300/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05263. - Reçu 119 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

EAVF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 118.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007136845/8327/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05303. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Carpini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 75, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.710.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Comptabilité et fiscalité

Signature

Référence de publication: 2007136870/525/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00422. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



EAVF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 118.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF FINANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007136846/8325/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05284. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 117.023.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007136847/8324/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05281. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.812.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007136848/8321/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05270. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Matese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 89, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 39.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Comptabilité et fiscalité

Signature

Référence de publication: 2007136871/525/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00415. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Antiquarium Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 23.525.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTIQUARIUM HOLDING S.A.

N. Thirion / N. Piccione

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136849/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04134. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Doranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.625.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORANDA S.A.

MADAS S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / C. Bitterlich

Gérant unique / Gérant unique

Référence de publication: 2007136850/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04136. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

USK & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 85.434.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137117/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Holdinveer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.951.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDINVEER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136851/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04143. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Kalmo Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.935.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALMO FINANCE HOLDING S.A.

MADAS S. à r. l. / FINDI S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / C. Bitterlich

Gérant unique / Gérant unique

Référence de publication: 2007136852/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04144. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Vap International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.469.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2010.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137119/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Simla Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 45.474.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIMLA TRUST S.A.

MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / M. Limpens

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007136853/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04129. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Vema-Tec G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6681 Mertert, 2B, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 64.475.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136856/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00452. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Wentworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 85.221.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137120/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Confection M. BASTIAN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 5, rue Abbé Muller.

R.C.S. Luxembourg B 101.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136857/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00449. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

La Famiglia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7316 Steinsel, 3, place de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136858/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00447. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

BIMACO Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, Op Widdem.

R.C.S. Luxembourg B 34.428.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136859/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00443. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Café du Stade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 12, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 92.439.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136892/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02509. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Ets. Nimax Stempel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 91, rue des Trévires. R.C.S. Luxembourg B 86.040.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136861/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00442. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Menuiserie Serge Bonenberger S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 77.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136862/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00439. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Fantasy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, op Widdem.

R.C.S. Luxembourg B 59.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136863/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00437. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Coiffure Robin S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4874 Lamadeleine, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136893/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02511. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Electricité Nico May S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 134, Cité Roger Schmitz. R.C.S. Luxembourg B 85.259.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136864/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00435. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pugliatrans and Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 67.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136865/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00434. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

N.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 55.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136866/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00433C. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of November.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Lars Swenningson, private employee, with professional address at L-3375 Leudelange, 15, rue Léon Laval, acting as the representative of the board of directors of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., having its registered office at L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval (the Company), pursuant to the resolutions of the meeting of the board of directors of the Company (the Board of Directors) held on October 16th, 2007 (the Board Meeting).

Certified copies of the extracts of the resolutions initialed ne varietur by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



The appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

- 1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of M ^e Joseph Kerschen, notary residing then in Luxembourg-Eich, on June 16, 1992, published in the Mémorial C, N 395 of September 11th, 1992. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified on several occasions and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on August 31st, 2007, not yet published in the Mémorial C.
- 2) The Company has an issued capital of one hundred fifty one million four hundred eighteen thousand one hundred and twenty four United States Dollars (USD 151,418,124.00) represented by one hundred million nine hundred forty five thousand four hundred sixteen (100,945,416) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each fully paid-in.
 - 3) Article 5 of the Articles, which sets out the authorised capital, reads in relevant parts as follows:
- «The Company has an authorised capital of one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 199,999,800.-) divided into one hundred thirty-three million three hundred thirty three thousand two hundred (133,333,200) shares with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50).

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches by the issuing of new shares against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized share capital which until then have not yet been issued by the board of directors.

Following each increase of the share capital realized and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.»

The authorization given under article 5 of the Articles was renewed for a period of five (5) years by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company held on February 17, 2003 and was recorded in a deed of same date of the undersigned notary.

- 4.- Pursuant to the Board Meeting minutes, the Board of Directors, referring to certain options over shares of the Company that the Company granted to certain directors and key employees of the Company pursuant to the resolutions taken by the Board of Directors on May 24th, 1994, May 25th, 1995, May 29th, 1996, May 29th, 1997, May 18th, 1998, August 12th, 1999, May 31st, 2000, December 18th, 2001, December 17th, 2002, May 8th, 2003, May 25th, 2004 and May 31st, 2005 resolved inter alia (i) to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders in respect of the issue of the New Shares (as defined hereafter), (ii) to acknowledge (x) the exercise of their options over shares of the Company by those persons in the proportions detailed in the minutes of the Meeting and (y) the receipt by the Company to the credit of its bank account of the exercise price for such options, in an aggregate amount of ten million six thousand one hundred eighteen point fifty five United States Dollars (USD 10,006,118.55) and (iii) to issue the corresponding number of shares of the Company, i.e., four hundred thirty eight thousand seven hundred ninety nine (438,799) new shares of the Company, with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New Shares), and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company from an amount of one hundred fifty one million four hundred eighteen thousand one hundred and twenty four United States Dollars (USD 151,418,124.00) represented by one hundred million nine hundred forty five thousand four hundred sixteen (100,945,416) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) per share, to an amount of one hundred fifty two million seventy six thousand three hundred thirty two point fifty United States Dollars (USD 152,076,332.50-) represented by one hundred one million three hundred eighty four thousand two hundred fifteen (101,384,215) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, with an amount of six hundred fifty eight thousand one hundred ninety eight point fifty United States Dollars (USD 658,198.50) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of nine million three hundred forty seven thousand nine hundred twenty point zero five United States Dollars (USD 9,347,920.05) to be allocated to the share premium account of the Company.
- 5.- Following the above share capital increases of the issued share capital of the Company, article 5, paragraph 2 of the Articles shall be amended and shall forthwith read as follows:
- « **Art. 5.** (paragraph 2). The Company has an issued capital of one hundred fifty two million seventy six thousand three hundred thirty two point fifty United States Dollars (USD 152,076,332.50-) represented by one hundred one million three hundred eighty four thousand two hundred fifteen (101,384,215) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each fully paid-in.»



Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the aforesaid increase of capital, are estimated at EUR 74,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at request of the same appearing person, in case of differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Mr Lars Swenningson, employé privé, avec adresse professionnelle au L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de MILLICOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, (la Société), en vertu des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) tenue le 16 octobre 2007 (la Réunion du Conseil).

Copies certifiées de ces procès-verbaux, ayant été signées ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et faits suivants:

- 1. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Kerschen, à l'époque notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 16 juin 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C N 395 du 11 septembre 1992. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 31 août 2007, non encore publié au Recueil du Mémorial C.
- 2. Le capital social émis de la Société est de cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (151.418.124,- USD) représenté par cent millions neuf cent quarante-cinq mille quatre cent seize (100.945.416) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune entièrement libérées.
 - 3. L'article 5 des Statuts, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 199.999.800,-) divisé en cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille deux cents (133.333.200) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis d'Amérique cinquante cents (USD 1,50). Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.»

L'autorisation accordée en vertu de l'article 5 des Statuts a été renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 février 2003, telle qu'enregistrée par le notaire soussigné dans un acte notarié de la même date.

4. - Conformément au procès-verbal de la Réunion du Conseil, le Conseil d'administration, en faisant référence à certaines options sur actions attribuées par la Société à certains administrateurs et collaborateurs salariés clés de la Société conformément aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration du 24 mai 1994, 25 mai 1995, 29 mai 1996, 29 mai 1997, 18 mai 1998, 12 août 1999, 31 mai 2000, 18 décembre 2001, 17 décembre 2002, 8 mai 2003, le 25 mai 2004 respectivement du 31 mai 2005, a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-après), (ii) de prendre acte de (x) l'exercice par ces personnes de leur droit d'option sur les actions de la Société et dans les proportions détaillées dans le procès-verbal de la Réunion et de (y) la réception par la Société au crédit de son compte



bancaire du prix d'exercice de ces options, pour un montant total de dix millions six mille cent dix-huit virgule cinquante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.006.118,55 USD) et (iii) d'émettre le nombre correspondant d'actions de la Société, soit quatre cent trente huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (438.799) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions) et d'augmenter, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la Société, à ce moment-là, de cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (151.418.124,- USD) représenté par cent millions neuf cent quarante-cinq mille quatre cent seize (100.945.416) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, pour le porter au montant de cent cinquante deux millions soixante-seize mille trois cent vingt-deux virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (152.076.322,50 USD) représenté par cent et un millions trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent douze (101.384.215) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (658.198,50 USD) au capital social de la Société et le montant de neuf millions trois cent quarante-sept mille neuf cent vingt virgule zéro cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (9.347.920,05 USD) au compte prime d'émission de la Société.

- 5. Suite aux augmentations de capital ci-haut, l'article 5 alinéa 2 des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5.** (alinéa 2). Le capital social émis de la Société est de cent cinquante deux millions soixante-seize mille trois cent vingt-deux virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (152.076.322,50 USD) représenté par cent et un millions trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent douze (101.384.215) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 74.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Swenningson, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35054. — Reçu 68.633,78 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136905/206/167.

(070158885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl, Société à responsabilité limitée, (anc. Tane Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.519.

In the year two thousand seven, on the nineteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of TANE HOLDING S.à r.l, a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, hereafter referred to as «the Company», R.C.S. Luxembourg section B number 125.519, incorporated by a deed enacted on March 15, 2007, by Mr Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 981 of 25 May 2007.

The meeting is presided by Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

These two individuals constitute the board of the meeting.



Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the shareholder and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

- I.- According to the attendance list, the sole shareholder representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.
 - II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro), to the amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euro) represented by the existing shares and by the issue of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, subject to payment of an amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro).
- 2.- Subscription and payment of all the additional shares, by the contribution in kind of a claim (hereafter referred as the «Claim») held by TOYA HOLDING Sàrl a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (hereafter referred to as TOYA) towards the Company.
- 3.- Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.
 - 4.- Change of the corporate name of the Company.
- 5.- Amendment of the article 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned change of the name of the Company.
 - 6.- Amendment of article 17 of Articles of Incorporation in order to amend the interim dividend clause.
 - 7.- Other business

The meeting of the sole shareholder having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued corporate capital by an amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro), so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 200,000.- (two hundred thousand euro) by the issue of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, each having the same rights and obligations than the existing shares to be subscribed on payment of an amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the Claim.

Second resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mr Emmanuel Réveillaud, prenamed, acting in his capacity as duly appointed special attorney of TOYA, who declared to subscribe the 7,500 (seven thousand five hundred) additional shares and to pay them up as well as the amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro) by the contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

The contribution in kind consisting in the full and complete ownership of the Claim amounting to EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the Company's financial statements and a valuation report issued by TOYA attesting the current amount and existence of the Claim, its ownership, and its true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declares in the name and on behalf of TOYA, the contributor, that:

- TOYA is the sole full owner of the Claim and possessing the power to dispose of such claim, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;



- the transfer of the Claim is effective today without qualification and the Contribution Agreement has been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party;
- the Claim consists currently of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro) owned by TOYA.

Board of Manager's intervention

Thereupon intervened Mr Emmanuel Réveillaud, prenamed, duly appointed special attorney of the Company, presenting the minutes of the board of managers of the same having approved the valuation described here-above.

In consideration for this contribution, the Company will issue 7,500 (seven thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Thereupon, the sole shareholder resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 7,500 (seven thousand five hundred) new fully paid-up shares to TOYA.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the share-holders' meeting decides to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 200,000.- (two hundred thousand euro) represented by 8,000 (eight thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to change the corporate name of the Company in MACQUARIE CountryWide JENA BURGAU Sàrl.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the change of the name of the Company being carried out, the shareholders' meeting decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name MACQUARIE CountryWide JENA BURGAU Sàrl (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18, 1933 and of December 28,1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».»

Sixth resolution

The members' meeting decides to amend article 17 of the Articles of Incorporation in order to change the contents of the interim dividend clause as follows:

- «17. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:
- 1. Interim accounts are established by the board of managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward sufficient to pay the foreseen interim dividend,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of the partners. The general meeting of the partners may also authorise, in advance, one or several managers to decide on the distribution of such interim dividend. Such prior authorisation may be given for one or several distributions at the sole discretion of the general meeting of the partners, occurring monthly, quarterly or at the free discretion of the manager,
- 4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about four thousand five hundred Euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée TANE HOLDING S.à r.l, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ci après dénommée «la Société», inscrite au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 125.519, constituée suivant acte reçu le 15 mars 2007 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 981 du 25 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces deux personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire dûment autorisé de l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire sera annexée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I.- Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est présent ou valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu convocation préalable.
 - II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par les parts existantes et par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes moyennant paiement d'un montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).
- 2.- Souscription et libération de toutes les parts nouvelles par l'apport en nature d'une créance (ci après désignée sous le nom de «Créance») détenue par TOYA HOLDING S.à r.l, une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-1855, 46A, avenue J.F. Kennedy (ci-après désignée sous le nom de TOYA) envers la société.
- 3.- Modification de la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social prévue.
 - 4.- Changement du nom de la Société.
 - 5.- Modification de l'article 1 ^{er} des statuts pour refléter le changement de nom de la Société prévu.
 - 6.- Modification de l'article 17 des statuts pour modifier la clause de dividende intérimaire.
 - 7.- Divers.

L'assemblée de l'associé unique ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis à concurrence d'un montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes à souscrire moyennant paiement d'un montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), le montant total devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en la Créance.

Deuxième résolution

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Emmanuel Réveillaud, prénommé, en sa qualité de mandataire spécial de TOYA dûment désigné, qui a déclaré souscrire les 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles et les libérer ainsi que le montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de la contribution

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de la Créance s'élevant à EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).



Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire soussigné par la copie des bilans de la Société et un rapport d'évaluation émis par TOYA attestant du montant actuel et l'existence de la Créance, de son appartenance et de sa valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant déclare au nom et pour le compte de TOYA, l'apporteur que:

- TOYA est le seul plein propriétaire de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit d'acquérir la Créance:
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans réserve et la convention d'apport a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert de propriété et de le rendre effectif partout et vis-à-vis des tiers;
- la Créance se compose actuellement de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), appartenant à TOYA.

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de la Société dûment désigné, en présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

En contrepartie de l'apport, la Société émettra 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

L'associé unique décide alors d'accepter lesdites souscription et libération et d'émettre et allouer 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles entièrement libérées à TOYA.

Troisième résolution

En conséquence aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), représenté par 8.000 (huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en MACQUARIE CountryWide JENA BURGAU Sàrl.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, le changement du nom de la Société étant réalisé, l'assemblée décide de modifier l'article 1 ^{er} des statuts comme suit:

« Art. 1 er. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination MACQUARIE CountryWide JENA BURGAU Sàrl, (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour changer le contenu de la clause de dividende intérimaire comme suit:

- « Art. 17. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions cumulatives suivantes:
 - 1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes montrent un bénéfice comprenant des bénéfices reportés suffisants pour payer le dividende intérimaire prévu,
- 3. La décision de payer le dividende intérimaire est prise par l'assemblée générale. L'assemblée générale peut aussi autoriser, à l'avance, un ou plusieurs gérants de décider de la distribution de ces dividendes intérimaires. Une telle autorisation préalable peut être donnée pour une ou plusieurs distributions à la discrétion de l'assemblée générale, se tenant mensuellement, trimestriellement ou à la libre discrétion du gérant,
- 4. Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quatre mille cinq cents Euros.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant eu lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: E. Réveillaud, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007. Relation LAC/2007/32382. — Reçu 1.875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136950/211/248.

(070159158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pylar Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 133.464.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, here represented by Mrs Anne Coenen, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

- **Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.
- Art. 4. The company will assume the name of

PYLAR INVESTMENTS S. à r.l. a company with limited liability.

- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.
- **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.
- **Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.



- **Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.
 - Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.
- **Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

- **Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.
 - Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.
- **Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

- **Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and seven.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l. prenamed: 500, Five hundred shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,800.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:



- ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
- 2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, ici représentée par Madame Anne Coenen, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de

PYLAR INVESTMENTS S. à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
 - Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.



La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille sept.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., prédésignée: 500, Cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
- ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
- 2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coenen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35121. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Référence de publication: 2007136911/242/195.

(070158908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Ozlo Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 133.460.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, here represented by Mrs. Anne Coenen, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

- **Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.
- Art. 4. The company will assume the name of
- OZLO INVESTMENTS S. à r.l. a company with limited liability.
- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.
- **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.
- **Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.
 - Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.
 - Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.



The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

- **Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.
 - Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.
- **Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

- **Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and seven.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l. prenamed: 500, Five hundred shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,800.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,



A comparu:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, ici représentée par Madame Anne Coenen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- **Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de
- OZLO INVESTMENTS S. à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
 - Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille sept.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., prédésignée: 500, Cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coenen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35117. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007136915/242/195.

(070158876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

SIG Elastic Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.449.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 14th day of November.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette.



There appeared:

SUSQUEHANNA EUROPE PRIVATE EQUITY HOLDING, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office in One Commerce Center, 1201 N. Orange Street, Suite 715, Wilmington, DE 19801 Delaware (USA),

here represented by:

Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal on 6 November 2007.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».
 - Art. 2. The Company's name is SIG ELASTIC LUX HOLDINGS S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 24,000.-(twenty-four thousand United States Dollars), represented by 600 (six hundred) shares with a nominal value of USD 40 (forty United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.



- Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. Such provisions read as follow:

- Article 189 of the Law:

«Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless such transfer has been agreed by members representing at least three-quarters of the corporate capital in a general meeting, prior to this transfer.

Corporate units may not be transmitted by reason of death to non-members except with the approval of owners of corporate units representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

In the case referred to in paragraph 2, no consent shall be required where the corporate units are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or, insofar as the articles so provide, to other legal heirs.

Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the company to be prematurely wound-up, three months after giving formal notice, served on the manager by process-server and notified to the members by registered mail.

However, during the said period of three months, the corporate units of the deceased may be acquired either by the members, subject to the requirements of the last sentence of Article 199, or by a third party approved by them, or by the company itself if it fulfils the conditions required for the acquisition by a company of its own shares.

The repurchase price of the corporate units shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for repurchase referred to in the foregoing paragraph, the price shall, in the event of a disagreement, be determined by the courts.

The exercise of the rights attached to the corporate units of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the company.»

- Article 190 of the Law:

«Transfers of corporate units must be recorded by a notarial instrument or by a private document.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.»

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles (the «Total Profits and Losses»). The board of managers or the sole manager (as the case may be) shall have the authority to assess the Total Profits and Losses.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several A manager(s) and by one or several B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be).

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).



In dealing with third parties, the manager, or, in the case of a plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the manager, or, in the case of a plurality of managers, the board of managers, have complied with the terms of these Articles.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any A manager or the joint signature of a B manager and any A manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman, who must be however in any case a A manager. In case of tie vote, the chairman shall have a casting vote, i.e. in case of equality of dissenting vote(s) and agreeing vote(s), the vote expressed by the chairman shall prevail. For instance and provided that the rules of majority quorum and vote are complied with, in case (i) a A manager (appointed as chairman) and a B manager are duly present or represented at a board meeting of the Company and (ii) the A manager vote in favor of a resolution whereas the B manager vote against such resolution, the vote of the A manager (as chairman) shall prevail and such resolution be validly approved. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one A manager (other than the chairman). Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one A manager (other than the chairman).

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.



General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under

normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will have a balance sheet drawn up which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will have a profit and loss account prepared, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on trade and companies register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».



Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2007. Subscription-Payment The 600 (six hundred) shares have been subscribed by SUSQUEHANNA EUROPE PRIVATE EQUITY HOLDING, LP,

The 600 (six hundred) shares have been subscribed by SUSQUEHANNA EUROPE PRIVATE EQUITY HOLDING, LP, prenamed.

SUSQUEHANNA EUROPE PRIVATE EQUITY HOLDING, LP, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of USD 24,000.- (twenty-four thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

Mr Dean Carlson, manager, born on 9 January 1972 in Minnesota (USA), residing in 401 City Avenue, Suite 220, Bala Cynwyd, PA 19004 (USA), as A manager.

Mr Jean Fau, manager, born on 21 July 1971 in Rouen (France), residing in 2 Georges's Dock House, IFSC Dublin 1 (Ireland), as A manager.

Mr Brian Mac Mahon, manager, born on 4 November 1968 in Dublin (Ireland), residing in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, as B manager.

The Company shall be bound by the single signature of any A manager or the joint signature of a B manager and any A manager.

2) The address of the corporation is fixed in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses - Valuation

For the purpose of the tax authorities and registration, the amount of capital is valued at € 16,453.-.



The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

SUSQUEHANNA EUROPE PRIVATE EQUITY HOLDING, LP, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à One Commerce Center, 1201 N. Orange Street, Suite 715, Wilmington, DE 19801 Delaware (USA),

ici représentée par:

Maître Patrick Chantrain, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 6 novembre 2007.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1 et . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera SIG ELASTIC LUX HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grandduché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).



- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayant droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 24.000,- USD (vingt-quatre mille Dollars américains) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 40,- USD (quarante Dollars américains) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les dispositions sont lues comme suit:

- Article 189 de la Loi:

«Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.»

- Article 190 de la Loi:

«Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.»

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire (le «Total des Bénéfices et Pertes»). Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) aura toute autorité pour évaluer le Total des Bénéfices et Pertes.



Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un gérant ou plus. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et par un ou plusieurs gérant(s) B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant A ou gérant B par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou par l'associé unique (selon le cas).

Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans avoir à justifier d'un quelconque motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura respecté les termes de ces Statuts.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant A ou la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance ou gérant unique (le cas échéant) peut, de temps en temps, déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui ne sera/sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant), détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cette/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en tout état de cause doit être un gérant A. En cas d'égalité de voix, le président aura voix prépondérante, ce qui signifie qu'en cas d'égalité de vote(s) défavorable(s) et de vote(s) favorable(s), le vote exprimé par le président prévaudra. Par exemple et pourvu que les règles de quorum et de majorité sont respectées, au cas où (i) un gérant A (nommé président) et un gérant B sont dûment présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance de la Société et que (ii) le gérant A vote en faveur d'une résolution alors que le gérant B vote contre une telle résolution, le vote du gérant A (nommé président) prévaudra et ladite résolution sera approuvée valablement. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.



Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par la majorité des gérants participant à la réunion ou valablement représentés à celle-ci.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou un gérant A (autre que le président). Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou un gérant A (autre que le président).

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue au moins une fois par an à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.



Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut/peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.
- **Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) ainsi que sa/leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 600 (six cents) parts sociales ont été souscrites par SUSQUEHANNA EUROPE PRIVATE EQUITY HOLDING, LP, prénommée.

SUSQUEHANNA EUROPE PRIVATE EQUITY HOLDING, LP, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 24.000,- USD (vingt-quatre mille Dollars américains) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.



Résolutions de l'associée unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

Monsieur Dean Carlson, gérant, né le 9 janvier 1972 à Minnesota (USA), domicilié à 401 City Avenue, Suite 220, Bala Cynwyd, PA 19004 (USA), gérant A,

Monsieur Jean Fau, gérant, né le 21 juillet 1971 à Rouen (France), domicilié à 2 Georges's Dock House, IFSC Dublin 1 (Ireland), gérant A,

Monsieur Brian Mac Mahon, manager, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), domicilié à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, gérant B.

La Société est engagée par la seule signature d'un gérant A ou la signature conjointe d'un gérant B et d'un gérant A.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses - Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital est estimée à € 16.453,-.

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 2.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Chantrain, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 15 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14115. — Reçu 164,53 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007137036/272/591.

(070158762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

DCL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 121.282.

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DCL GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination OPALIA INVEST S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2352 du 16 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1581 du 27 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Firouz Benamar, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise Maze, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 2 des statuts: ajouter à l'objet social : la prestation de services administratifs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. La société a pour objet la prestation de services administratifs.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Putzeys, F. Benamar, F. Maze, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34514. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007137665/242/62.

(070159755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck